

*Parce qu'il est de notre rôle d'éclairer les agriculteurs et agricultrices biologiques sur la façon dont les syndicats portent leur voix dans les instances agricoles, nous avons questionné les syndicats sur leur vision de l'agriculture biologique et le soutien qu'ils proposent d'apporter aux fermes qui ont choisi ce modèle.*

### **Quelle est votre vision du développement de l'agriculture biologique**

La Confédération paysanne soutient fermement le développement de l'agriculture biologique. Ce modèle est respectueux de l'environnement et bénéfique pour la santé des consommateurs et des producteurs. Il contribue à la préservation de la biodiversité, à la qualité des sols et de l'eau, ainsi qu'à la résilience des systèmes agricoles. Pour nous, il est urgent de sortir des pesticides.

L'objectif de la Confédération paysanne est de généraliser l'agriculture paysanne, qui repose sur des pratiques d'agroécologie cohérentes avec le cahier des charges de l'agriculture biologique, débarrassées des pesticides, des intrants de synthèse et sans OGM. Nous souhaitons également aller au-delà du cahier des charges en maintenant un taux de matière organique dans les sols, en préservant la biodiversité et en économisant l'énergie.

Nous prônons une agriculture qui respecte nos fondamentaux sociaux, avec des paysans et des paysannes nombreux, heureux et justement rémunérés. L'agriculture biologique est l'une des voies qui peuvent permettre aux paysans et paysannes d'avancer vers une agriculture respectueuse des femmes, des hommes et de l'environnement. Pour cela, tous les leviers disponibles doivent être mobilisés pour soutenir son développement.

Cependant, nous constatons que les paysans et paysannes en agriculture biologique, comme en agriculture conventionnelle, voient leurs revenus s'écrouler, mettant en péril la pérennité de leurs fermes. Les aménités positives de l'agriculture biologique en matière de préservation des sols, de qualité de l'eau, d'amélioration de la biodiversité et de santé humaine sont incontestables.

### **Soutenez-vous l'objectif de 21% de surfaces labellisées AB en 2030 défendu par la stratégie nationale bas carbone ?**

Oui

### **Que proposez-vous comme mesures concrètes pour atteindre cet objectif ?**

Pour faire face à la crise actuelle et atteindre l'objectif de 21% de surfaces labellisées en agriculture biologique d'ici 2030, la Confédération paysanne propose plusieurs mesures structurelles visant à garantir un revenu juste et stable aux agriculteurs biologiques.

- Aide d'urgence et mesures conjoncturelles : Nous demandons une aide conjoncturelle forfaitaire de 15 000 euros par ferme touchée par la crise de l'agriculture biologique. Cette

aide, que nous avons proposé aux parlementaires lors du débat du PLF 2024, coûterait 910 millions d'euros.

- Des politiques publiques structurelles pour réguler le marché et assurer un prix rémunérateur garanti : transparence sur les indicateurs et chiffres de la bio, fin des surmarges en grande distribution sur les produits biologiques.

Concernant les surmarges, les prix à la consommation sont souvent plus élevés, alors que le prix au producteur est bas : cherchez l'erreur. La question des surmarges sur la bio et les produits de qualité n'est jamais posée. Décider d'interdire ces surmarges permettrait une meilleure accessibilité à une alimentation de qualité pour toutes et tous. Lors des débats de la Loi Egalim, la Confédération paysanne avait déjà pointé du doigt le scandale des « surmarges » sur les produits sous signe de qualité, dit SIQO, dont le bio. Régulièrement, l'UFC Que Choisir montre comment la grande distribution réalise des surmarges importantes sur le bio comme dans une étude de 2019.

- Soutien financier renforcé dans la PAC : Nous appelons à une revalorisation et un plafonnement des aides de la PAC avec un écorégime bio à minimum 145 euros/ha, la remise en place d'une aide au maintien à l'agriculture biologique, qui doit être ouverte sur tout le territoire français et cofinancée par l'État.

-L'application stricte de la loi Egalim, qui impose 20% de bio dans la restauration collective (contre 6 % aujourd'hui), doit également être assurée.

Pour que les paysan.ne.s puissent dégager un revenu digne de leur métier, nous demandons une stricte application de la loi EGALIM avec des prix minimums payés aux producteurs égaux à minima au coût de production, accompagné de prix minimum d'entrée égaux à ces coûts de production. La structuration des filières doit passer par cela.

-Crédit d'impôt à 4500 euros pour l'AB, et la suppression du crédit d'impôt HVE et glyphosate.

-Fléchage de l'aide alimentaire vers les produits bio.

-Transparence et gestion de crise : Nous avons besoin d'outils d'anticipation et de gestion de crise, similaires à ceux pratiqués dans les filières conventionnelles, et de chiffres transparents pour l'ensemble de la filière biologique.

-Soutien aux organismes de recherche et de développement en agriculture biologique

-Soutien à la structuration de filières territorialisées.

-La majoration des aides (investissement, DJA...) pour les agriculteurs en AB

-La création de programmes dédiés à la promotion de l'agriculture biologique, notamment pour encourager la conversion et le maintien en bio.

Il est impératif que ces propositions soient mises en oeuvre de manière urgente, car le plan d'urgence du gouvernement est donc pour aider à surmonter la crise, respecter les objectifs français en matière d'AB (déjà l'objectif des 15% fixé pour 2022 n'a pas été atteint) et répondre aux attentes des citoyen·nes.

Il est important de souligner que la Confédération paysanne est le seul syndicat représentatif à avoir porté les revendications suivantes :

- Le retour de l'aide au maintien à l'agriculture biologique au niveau national ouverte sur tout le territoire français.

- La revalorisation des aides à la bio dans la PAC 2023-2027, obtenant l'introduction d'un 3e niveau dans l'écorégime destiné à l'agriculture biologique, avec un montant revalorisé de 30 euros/ha par rapport au niveau supérieur. Bien que nous ayons demandé le double, la FNSEA ne proposait qu'une revalorisation de 2 euros, comparativement à la HVE.

- L'opposition à l'introduction de la HVE dans l'écorégime de la PAC et la demande de suppression du crédit d'impôt HVE depuis sa création en 2020. Nous nous opposons fermement à l'introduction de labels comme la Haute Valeur Environnementale (HVE), qui nuisent à la crédibilité et aux résultats environnementaux des pratiques biologiques.

Enfin, nous avons été le premier syndicat à demander un plan d'aide pour faire face à la crise qui impacte les producteurs en agriculture biologique, tous secteurs confondus, au même titre que d'autres filières.

### **Mettez-vous des conditions à ce développement ? Lesquelles ?**

La Confédération paysanne met des conditions claires au développement de l'agriculture biologique et paysanne. Nous revendiquons la garantie d'un cahier des charges exigeant pour maintenir la qualité des produits bio.

Nous demandons à la France de s'opposer fermement à la réglementation européenne sur les nouveaux OGM. Si cette réglementation est adoptée, elle pourrait rendre impossible la coexistence entre une agriculture sans OGM et celle avec OGM, car sans traçabilité, il n'y a pas de suivi possible. De plus, cela pourrait entraîner la disparition des semences issues de sélections traditionnelles et paysannes.

La Confédération paysanne rejette la focalisation excessive sur les solutions technologiques, telles que la robotique, le numérique ou la génétique, comme réponses aux problèmes agricoles. Cette approche risque d'augmenter la dépendance des agriculteurs et d'endetter les exploitations, alors que nous prônons des solutions basées sur l'autonomie paysanne et l'agroécologie.

Nous nous opposons au conditionnement des installations ou conversions à des contrats avec des acheteurs

Nous attirons aussi l'attention sur les mécanismes qui facilitent des effets d'aubaine avec des montants déconnectés de la réalité et non plafonnés.

**Soutenez-vous le paiement des aides à la conversion biologique dès l'année N (octobre), comme les aides du pilier 1 et l'ICHN ?**

Oui

**Pensez-vous important que la PAC finance la transition vers l'agriculture biologique ? Si non, comment doit-elle être financée ?**

Oui, la Confédération paysanne est convaincue que la PAC doit impérativement financer la transition vers l'agriculture biologique. La PAC, en tant que politique publique essentielle, doit avoir pour objectif d'accompagner la transition agroécologique de toute l'agriculture européenne, et la conversion vers l'agriculture biologique en fait partie intégrante. Il est donc crucial que cette transition soit soutenue de manière forte par les politiques publiques, notamment par le biais d'une revalorisation des aides spécifiques destinées à l'agriculture biologique et en reconnaissant les contributions environnementales des agriculteurs bio.

En somme, soutenir la conversion vers l'agriculture biologique est non seulement une nécessité pour garantir un avenir durable pour l'agriculture européenne, mais c'est également un impératif économique et environnemental qui doit être au cœur des prochaines orientations de la PAC.

La Confédération paysanne réclame un soutien public fort pour l'agriculture biologique, qui doit inclure :

- Un retour de l'aide au maintien qui a été supprimée en 2018.

- Un accès équitable aux fonds publics pour les fermes bio, qui fournissent des externalités positives non reconnues, telles que la préservation de la biodiversité et la qualité de l'eau.
- Une priorité dans les aides de la PAC pour les agriculteurs bio, afin de garantir leur pérennité.
- La création de programmes dédiés à la promotion de l'agriculture biologique, notamment pour encourager la conversion et le maintien en bio.
- Une augmentation des budgets alloués aux projets liés à l'agriculture biologique, dont la formation et la recherche.

Les politiques publiques doivent reconnaître et soutenir les aménités positives de l'agriculture biologique, qu'il s'agisse de zones de captage ou non. La Confédération paysanne revendique des financements à la hauteur des objectifs de développement de l'agriculture biologique. Nous avons donc salué la revalorisation du budget de la CAB entre la programmation 2015-2020 (250 millions euros) et 2023-2027 (340 millions euros). Nous nous sommes aussi opposés, avec succès, à la demande de la présidente de la FNSEA de diminuer la durée de la CAB à 3 ans.

**Pensez-vous important que la PAC rémunère les services environnementaux assurés par les fermes bio ? Si oui, à quel montant et avec quel outil financier ? Si non comment doivent-ils être financés ?**

Oui, la Confédération paysanne est favorable à ce que la PAC rémunère les paiements pour services environnementaux fournis par les fermes biologiques. Ces fermes jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité, la qualité de l'eau et le bien-être animal, et il est juste et nécessaire de les rémunérer pour ces contributions essentielles.

Nous souhaitons que l'agriculture biologique soit financée par des financements publics, notamment via des aides au maintien et à la conversion bio, ouvertes sur tout le territoire. Ces aides doivent être accompagnées de montants incitatifs qui reflètent la valeur des services écosystémiques fournis par les agriculteurs biologiques.

**Défendez-vous le renouvellement du crédit d'impôt bio jusqu'à 2028 et à quel montant ?**

Oui, nous défendons le renouvellement du crédit d'impôt bio, et nous sommes favorables à un montant de 4500 euros. Par ailleurs, ce crédit est la seule aide que touche les petites surfaces (maraichage petit fruits...). Nous demandons la suppression du crédit d'impôt glyphosate et HVE.

**Défendez-vous la mise en place d'un fonds pour indemniser les producteurs bio dont les récoltes sont détruites en raison des contaminations au prosulfocarbe (ou autre molécule rémanente ou volatile) ?**

Oui

**Etes vous favorables à la mise en place d'outils de structuration des filières biologiques, sur la PAC et en dehors : ouverture de programmes opérationnels dédiés à l'AB, mécanisme de gestion des crises de marché AB dans l'OCM...**

Oui

**Etes-vous favorables à la participation des interprofessions agricoles au budget « promotion de la Bio » de l'Agence bio ?**

Oui

**Pensez-vous qu'il soit nécessaire de renforcer l'enseignement de la bio dans les cursus de formation des établissements agricoles ? A travers quelle mesures ?**

La Confédération paysanne s'engage à soutenir l'inclusion de l'agriculture biologique dans les cursus de formation agricoles, en insistant sur l'importance de former des agriculteurs capables de répondre aux défis environnementaux.

Voici nos propositions renforcer l'enseignement de l'agriculture biologique et l'agroécologie paysanne dans les cursus de formation des établissements agricoles :

• Adapter les contenus pédagogiques :

=> Réviser les enseignements pour qu'ils reflètent davantage les réalités actuelles de l'agriculture, notamment en mettant l'accent sur les pratiques de l'agriculture biologique, la transition agroécologique, et les réponses aux défis du changement climatique.

=> Intégrer au coeur des programmes des compétences en agronomie, écologie, éthologie et autres sciences du vivant,

• Consolider les moyens de l'enseignement agricole public :

=> Garantir un budget suffisant pour permettre une formation de qualité à tous les porteurs et porteuses de projets agricoles, incluant des modules spécifiques sur la bio.

=> Redonner aux établissements publics leur rôle de recherche et d'expérimentation, notamment en développant des projets concrets et des pépinières d'entreprises, y compris autour de l'agriculture biologique.

• Accompagner les équipes pédagogiques :

=> Donner aux enseignants les moyens de revoir leurs pédagogies pour favoriser des approches transversales, complémentaires et basées sur l'expérimentation (essai-erreur, autonomie des apprenants).

=> Former les équipes enseignantes aux pratiques de l'agriculture biologique et d'agroécologie pour qu'elles soient en capacité de transmettre ces savoirs avec pertinence.

• Renforcer le lien avec la recherche :

=> Orienter les programmes de recherche et d'enseignement vers des solutions adaptées au changement climatique et à la résilience des fermes.

=> Mettre en avant la recherche participative en collaboration avec les agriculteurs et les structures de développement agricole, pour que l'innovation en bio soit directement liée aux besoins des fermes.

### **Comment améliorer l'accompagnement à l'installation en bio ? Avec quels acteurs ?**

Pour améliorer l'accompagnement à l'installation en agriculture biologique, la Confédération paysanne souhaite un renforcement significatif et une diversification de cet accompagnement en mobilisant un réseau d'acteurs complémentaires. Notre vision est de favoriser et d'encourager les installations bio, car elles représentent un atout essentiel pour l'avenir de l'agriculture durable.

Dans le cadre de notre objectif d'obtenir la chambre, nous nous engageons à promouvoir ce mode d'installation, en nous inspirant des bonnes pratiques mises en place dans notre réseau : Initiatives Paysannes, Bio en Hauts-de-France, le CIVAM, le réseau des AMAP, ... Ces réseaux ont démontré l'importance d'un soutien adapté et personnalisé pour les nouveaux agriculteurs biologiques, afin de les aider à surmonter les défis liés à leur installation. Nous travaillerons en partenariat avec les acteurs existant et non en concurrence.

Nous plaidons pour des formations spécifiques, des conseils techniques, ainsi que des aides financières accessibles pour les jeunes agriculteurs qui choisissent l'agriculture biologique. Un accompagnement qui prend en compte les réalités du terrain et les besoins spécifiques des agriculteurs bio est crucial pour assurer la réussite de ces installations et garantir un avenir durable pour notre agriculture.

Nous plaidons également pour :

- Une modification de la répartition des financements (CASDAR, AITA, ...) au profit de toutes les structures d'accompagnement à l'installation, y compris la FADEAR, les CIVAM et la FNAB.
- Un accès à la formation et à l'accompagnement à tous les niveaux du projet : avant (phase d'émergence), pendant et après l'installation.
- Une reconnaissance de la diversité des structures d'accompagnement dans le dispositif national à l'installation agricole (pluralisme), permettant la coopération et la gouvernance partagée entre structures complémentaires.
- Un parcours à l'installation et des financements adaptés à tous les types de projets, y compris pour celles et ceux qui ne demandent pas la DJA3 : installation progressive, collective, sur de petites fermes, etc.

- Une simplification de la validation des acquis de l'expérience.

Nous portons également la revalorisation de la DJA pour la bio et plaidons pour créer les conditions favorables à la transmission, avec un accompagnement adapté.

**Etes-vous favorable à une priorisation des projets bio lors des cessions de terres agricoles ?**

Oui

**Etes-vous prêts à défendre l'AB dans les instances bancaires et assurantielles afin de garantir une égalité de traitement dans l'accès aux outils financiers ?**

Oui